

Collaborer en vue d'appuyer une internationalisation sécuritaire et durable

		
		

Déclaration d'intention

En tant que principales associations regroupant les établissements d'enseignement supérieur de nos pays respectifs, nous partageons certaines valeurs, dont la liberté universitaire, la liberté d'expression et le respect de l'autonomie des établissements et des chercheurs quant à la création de partenariats.

Nous croyons aussi à l'importance de la coopération internationale dans le contexte de l'enseignement supérieur au profit de nos établissements membres, de leurs étudiants, de leurs professeurs et des collectivités qu'ils servent.

C'est pourquoi nous collaborons à appuyer et à promouvoir l'internationalisation, entre autres en intégrant les savoirs autochtones dans nos stratégies et systèmes de recherche, en accueillant des étudiants étrangers ainsi qu'en favorisant les études à l'étranger, la collaboration en matière de recherche et les partenariats entre des établissements de partout au monde.

Nous reconnaissons toutefois que la collaboration internationale peut poser certains risques et représente parfois des enjeux de sécurité nationale. Nous nous engageons à répondre aux préoccupations et difficultés au nom de nos établissements membres, et de pair avec eux.

À cette fin, nous travaillons ensemble pour améliorer nos interventions et mettre en commun des pratiques exemplaires, tout en continuant d'aider nos établissements membres à saisir les occasions qui se présentent à eux sur le plan de l'internationalisation.

Nos engagements sont les suivants :

- 1) Plaider, de manière individuelle et collective, en faveur d'une internationalisation sécuritaire et durable dans le milieu de l'enseignement supérieur et prôner la valeur qu'elle apporte à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux collectivités qui accueillent les établissements.**
 - a) Intégrer des messages positifs sur la valeur et l'importance d'une internationalisation sécuritaire et durable à nos communications adressées au milieu, aux gouvernements et au grand public.
 - b) Discuter ouvertement des difficultés liées à l'internationalisation, des préoccupations concernant l'influence ou l'interférence d'un pays étranger, et des mesures prises par les universités pour y répondre.
 - c) Lorsque les circonstances s'y prêtent, faire la promotion d'une internationalisation sécuritaire et durable auprès de nos gouvernements, des organismes subventionnaires et d'autres intervenants.

- 2) Mettre en commun nos expériences et connaissances et celles de nos membres afin d'orienter l'élaboration de politiques et de pratiques en matière d'internationalisation dans le milieu de l'enseignement supérieur dans chaque système.**
 - a) Organiser des rencontres régulières du groupe.
 - b) Tenir à jour une liste détaillant les directives et règlements pertinents au sein des différents systèmes.
 - c) Offrir une tribune pour des représentants des autres associations signataires lors de conférences ou d'activités que nous organisons.
 - d) Faciliter la mise en commun d'expertise, d'expériences et de pratiques exemplaires entre hauts dirigeants et professionnels, de manière bilatérale et multilatérale.

- 3) Soutenir, au sein de chaque système, la prise de mesures appropriées et proportionnelles afin de promouvoir et d'appuyer l'internationalisation sécuritaire et durable des activités de recherche et d'enseignement.**
 - a) Jouer un rôle actif et positif dans l'élaboration de la réglementation et de la mise en application de mesures liées à la sécurité et aux risques relatifs à l'internationalisation.

- b) Engager un dialogue de manière active et régulière avec nos gouvernements, organismes subventionnaires et services de sécurité pour que les décideurs et les universités comprennent bien les enjeux majeurs et émergents.
- c) Offrir de l'information et des conseils sur des questions d'intérêts pour nos établissements membres.
- d) Organiser des forums pour nos établissements membres afin de soutenir et de promouvoir la mise en commun de connaissances et de pratiques exemplaires.

4) Rechercher activement des possibilités de renforcer la coopération en matière de recherche et d'enseignement supérieur entre nos établissements membres.

- a) Étudier la possibilité de mener des initiatives conjointes, comme l'élaboration d'une position politique commune et de principes sur des sujets d'intérêts communs.
- b) Emprunter des approches multilatérales en matière de sécurité et de risques relatifs à l'internationalisation.